



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE LA MOSELLE**

CABINET DU PRÉFET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILE

**Monsieur le Maire de  
RODEMACK**

Affaire suivie par : Mme MIRANDA Hélène

Tél : 03 87 34 87 88  
Fax : 03 87 34 87 84  
Mél : helene.miranda@moselle.gouv.fr

Metz, le 22 octobre 2018

**TRANSMISSION PAR MAIL**

Objet : **Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles**

1. **J'ai l'honneur de vous informer que votre commune,**  
par arrêté interministériel du 18 septembre 2018 publié au Journal officiel le  
20 octobre 2018  
  
**a été effectivement reconnue en état de catastrophe naturelle**
  - pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 septembre 2017
2. Vos administrés disposent d'un délai de 10 jours pour contacter leur assureur et  
engager la procédure d'indemnisation.
  - ↳ un communiqué de presse sera diffusé ce jour par la Préfecture
3. Notification de cette décision interministérielle et de sa motivation vous sera  
prochainement adressée par courrier, accompagnée d'une copie de l'arrêté  
interministériel et d'une fiche d'information sur les conditions d'indemnisation.

Pour le Préfet,  
et par délégation

  
Sylvain GENY